Les Patros d'Asnières

Photo

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SANITAIRES

A remplir obligatoirement

1 Enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ___/___/_____ Lieu de naissance : .....

Garçon □ Fille □ Classe ..... Ecole : .....

2 Mère

Nom de famille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ___/___/_____

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél domicile : ..... Tél professionnel : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

3 Père

Nom de famille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ___/___/_____

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél domicile : ..... Tél professionnel : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

4 Autre personne autorisée à venir chercher votre enfant

Nom de famille : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél domicile : ..... Mobile : .....

5 Santé de l'enfant (obligatoire)

- Pathologies chroniques (allergies, diabète, asthme…) :
  Existe-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)
  Oui □ joindre une copie Non □ faire établir un PAI pour que le traitement soit pris en compte par l'équipe.

- Pathologies non chroniques (traitement ponctuel) : le cas échéant, merci de joindre l'ordonnance correspondante de moins de 3 mois ET l'autorisation d'administrer, ainsi que les médicaments et notice(s) d'utilisation dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant.

Vaccinations

OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite/DT Polio ou Tétracoq (*)			
BCG			
Hépatite B			
Rubéole- Oreillons-Rougeole			
Coqueluche			
Autres : ……			

(*) Barrer les vaccins qui n'ont pas été faits

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION AU(X) VACCIN(S) CONCERNE(S) .
ATTENTION : LE VACCIN ANTI TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

6 Difficultés de santé et précautions à prendre (facultatif)

Avez- vous des recommandations particulières à nous signaler au sujet de votre enfant ?
……
……
……
Nom du médecin traitant : ……
Téléphone : ……

7 Autorisation pour les activités

Votre enfant connait-il des contre-indications pour la pratique sportive ? Si oui lesquelles ?
……
……
Non □

8 Assurance péri et extrascolaire

En vertu des articles L227-4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

Nom de la compagnie ……. N° de contrat : ……..
souscrit le : ___/___/_____

à défaut n° de police d'assurance habitation :

Nom de la compagnie ……. N° de contrat : ……..

9 Droits à l'image

Tout le temps qu'il fréquentera les activités périscolaires et/ou extrascolaires, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé par nous même ou nos partenaires. Ces images pourront illustrer les communications des activités du patronage, que ce soit sur supports papiers (par exemple plaquette de présentation, exposition…)ou électroniques (site internet, groupe WhatsApp…) dans le cadre de la promotion de l'association. Les images pourront être conservées dans nos archives et transmises aux partenaires (feuille paroissiale…), les images ainsi transmises n'étant pas vendues. La présente autorisation est accordée pour le monde entier (en raison du vecteur internet), pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la captation de l'image – sauf révocation à adresser par lettre recommandée avec AR à Les Patros d'Asnières – 4 rue du Cardinal Verdier – 92600 Asnières sur Seine.

J'accepte ☐ Je n'accepte pas ☐

10 Déclaration sur l'honneur valable pour une année scolaire (septembre à août)

Je soussigné(e), **responsable de l'enfant**, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du patronage à prendre, en cas d'urgence et d'impossibilité de joindre le ou les responsables légaux, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. Toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues aux articles 441-6, 441-7 et 441-10 du nouveau code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement, 45 000€ d'amende, l'interdiction des droits civiques, civils.

Date : Signature :

Certaines des informations recueillies sur la fiche de renseignements font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants au patronage. Les destinataires des données sont l'équipe du patronage.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Les Patros d'Asnières – 4 rue du Cardinal Verdier – 92600 Asnières sur Seine.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.